

LA DELEGATION DU CANADA A LA DIX-HUITIÈME SESSION
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES

Pour publication
immédiate

Vérifier texte du
discours prononcé

Communiqué de Presse no 4A
Bureau de Presse,
750, Troisième Avenue,
New York, N.Y.

YUkon 6-5740

TEXTE DU DISCOURS DU
TRÈS HONORABLE LESTER B. PEARSON,
PREMIER MINISTRE DU CANADA,
A L'OCCASION DU DÉBAT GÉNÉRAL A LA XVIII^e SESSION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES A NEW-YORK,
LE 19 SEPTEMBRE 1963

Monsieur le Président,

Quelques années se sont écoulées depuis la dernière fois que j'ai eu l'honneur de représenter mon pays aux Nations Unies.

Je tiens tout d'abord, en revenant ici, à réaffirmer l'appui énergique et constant du Canada à l'égard de notre organisation mondiale ainsi que l'intention de notre pays de faire son possible pour que soient mis en oeuvre les idéals de la Charte.

Dans cette enceinte, je suis heureux de reconnaître plusieurs amis de longue date ainsi que d'éminents collègues. J'ai conscience aussi que l'Assemblée de 1963 reflète les importantes transformations qu'a subies notre Organisation depuis la dernière fois que j'y ai siégé et qui reflètent à leur tour les changements survenus dans le monde. Au nombre de ces transformations, il faut compter en bonne place l'admission de plusieurs nouveaux Etats indépendants, dont les distingués représentants apportent maintenant aux délibérations de l'Assemblée le fruit de leur sagesse et de leur influence.

Leur présence ici nous rappelle - ce qui pourtant ne devrait pas être nécessaire - qu'il ne saurait y avoir de paix et de sécurité durables dans le monde tant que les hommes ne seront pas tous libres, possédant le droit de déterminer eux-mêmes leur régime politique et doués de la responsabilité qui seule confère un sens à la liberté.

Depuis dix-huit ans les Nations Unies cherchent des moyens efficaces pour avancer les fins et les principes de la Charte. Leur vaste bilan demeure positif, même si leur oeuvre est limitée par les craintes et les mésententes internationales.

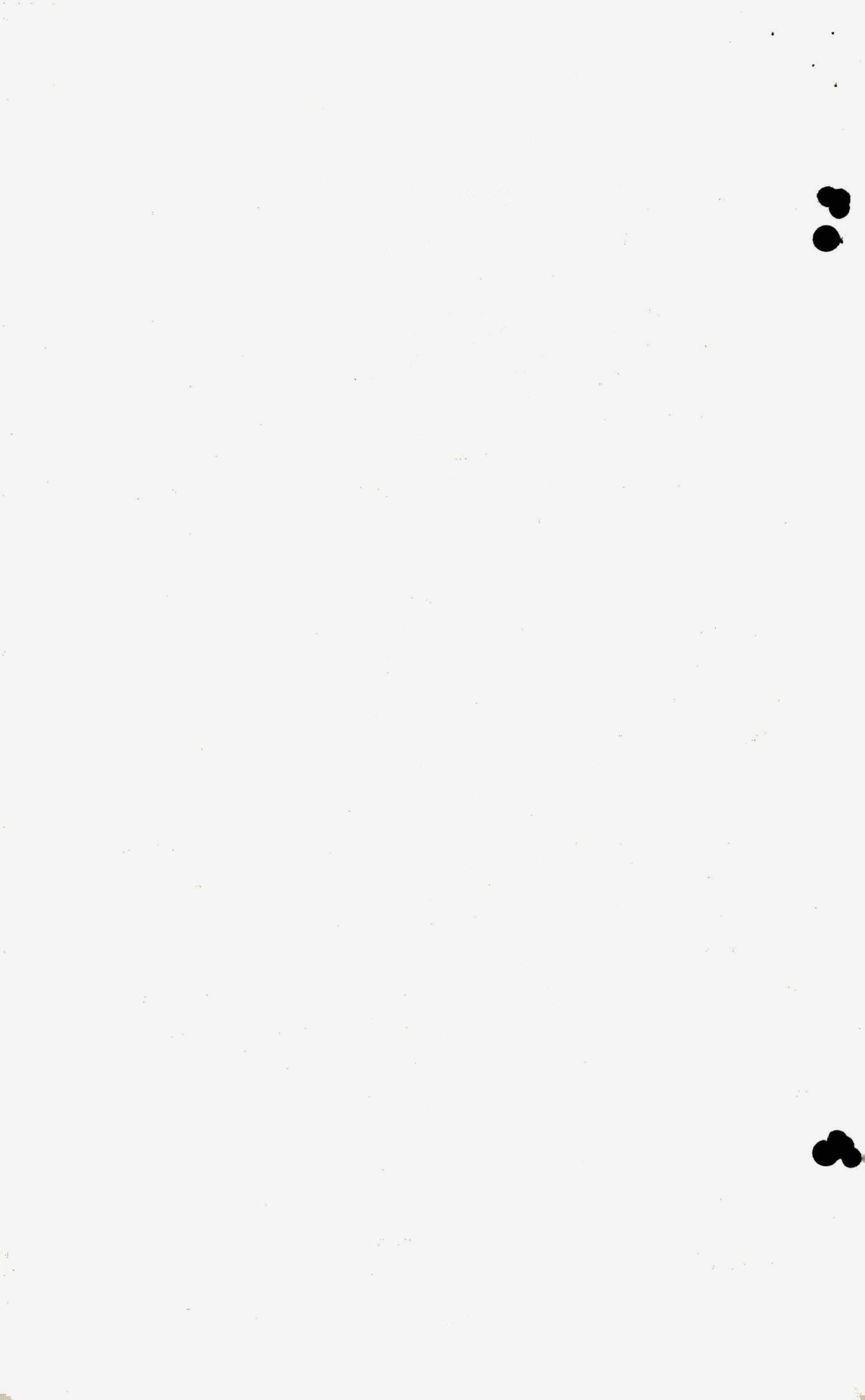
Il nous incombe, comme toujours, de réduire ces limitations et, à la longue, de les faire disparaître.

De tous les changements survenus depuis quelques années, aucun n'est plus frappant que l'émergence de nouvelles nations libres en Afrique. Ce phénomène a eu des répercussions profondes sur l'évolution politique des Nations Unies et sur l'ensemble des affaires internationales. Il a ajouté de nouvelles obligations au mandat de notre Organisation dans plusieurs domaines d'activité. Il a donné une importance nouvelle et urgente aux deux questions majeures de notre temps: le colonialisme et la discrimination raciale, qui toutes deux revêtent plusieurs formes et ne présentent pas de caractère politique commun.

Par suite de l'accession de nouveaux Etats, les Nations Unies se rapprochent de la fin envisagée: l'universalité. Il en est résulté inévitablement des problèmes de croissance. Ce processus de croissance et d'adaptation est nécessairement pénible. Il exige de la patience, de la tolérance et de la compréhension de la part de tous les membres, jeunes ou vieux.

Plusieurs nouveaux membres sont de petits Etats aux prises avec de vastes problèmes de développement politique, économique et social. D'autre part, les grandes puissances, plus anciennes, se sont trouvées en présence de problèmes nouveaux d'envergure colossale. Plusieurs de ces problèmes sont nés des progrès notables qu'elles ont elles-mêmes faits en science et en technologie. Ces progrès ont donné des proportions tout à fait nouvelles à la menace de guerre et au problème de la survivance de l'humanité. Elles ont apporté par contre une nouvelle ère de progrès et d'abondance qui surpasse tout ce qui s'est vu jusqu'ici dans l'histoire. Il en résulte une double mission pour la collectivité mondiale.

Il faut résoudre le problème des armements, notamment des armements nucléaires, avant que les progrès scientifiques ne le soustrait au contrôle de l'homme. Il faut corriger la disparité économique et sociale qui existe entre les nations avant qu'elle ne crée



un fossé infranchissable entre celles qui possèdent et celles qui ne possèdent pas.

Il est du devoir et de l'intérêt de tous les membres des Nations Unies de veiller à ce que cette marche rapide de la science et de la technologie ne mène ou bien à la destruction universelle par la guerre, ou bien à des différences intolérables entre nations dans la sphère du bien-être social. Seul un effort international positif et coopératif peut écarter ces deux funestes effets.

La crise congolaise a démontré une fois de plus que ces deux éléments, la sécurité et le bien-être social, présentent d'étroits rapports. Que l'on ait pu poursuivre les opérations au Congo en dépit d'obstacles considérables, il faut en rendre un hommage éclatant au courage et au dévouement de ceux qui sont au service des Nations Unies. C'est là aussi un témoignage à la détermination de la majorité des membres de ne pas laisser les Nations Unies subir un échec dans leur mission au Congo. Cette mission, en somme, était d'adoucir la transition de l'état de dépendance à l'état d'indépendance, ce qui pourrait être de nouveau nécessaire dans d'autres situations qui restent à régler.

Cette même mission, toutefois, a soulevé de façon aiguë les problèmes majeurs du maintien de la paix par les Nations Unies: problèmes de contrôle politique, de direction, de moyens pécuniaires et de coordination administrative.

Au Congo, nous avons acquis une expérience nouvelle - dont on ne peut encore estimer pleinement la valeur - qui s'ajoute à celle que nous ont apportée les opérations antérieures de maintien de la paix.

Le Canada ne partage pas les doutes qui ont été soulevés quant à la nature et aux fins de cette action des Nations Unies. Notre pays a pensé que l'intervention au Congo était un moyen que devait tenter l'Organisation pour résoudre une crise, une obligation à laquelle elle ne pouvait se soustraire.

Nous croyons que cette importante activité de maintien de la paix, même si elle est de portée restreinte, a dépassé le stade d'une première



expérience. Elle est devenue une nécessité pratique dans la direction des affaires internationales et c'est à ce titre qu'on devrait y pourvoir.

En conséquence, l'une des tâches principales de notre Organisation, c'est de renforcer et d'améliorer sa capacité d'action dans ce domaine; c'est de profiter de la leçon des échecs et des succès passés et de chercher des moyens plus efficaces pour accomplir cette fonction dans l'avenir.

Sans doute y aura-t-il toujours des situations où il ne faudrait pas demander à l'ONU d'intervenir, car alors on aboutirait à un échec. Il est des tâches indésirables ou impossibles pour les Nations Unies. Mais il est d'autres circonstances où il importerait, où il sera même essentiel qu'elle intervienne dans l'intérêt de la paix, pour empêcher que de petits conflits ne dégèrent en luttes de grande envergure. En pareils cas, il faudra recourir sur le plan international à la planification et à la préparation antérieures sans lesquelles aucun gouvernement ne songerait à agir dans sa sphère nationale.

Je sais bien que quelques membres sont catégoriquement opposés à l'idée du maintien de la paix par les Nations Unies. Ils soutiennent que la plupart des opérations de maintien de la paix entreprises par le passé sont illégales. Ils voudraient nous persuader que les énoncés les plus stimulants du préambule de la Charte sont des phrases creuses, que le premier but mentionné au premier article n'est pas d'application pratique. D'autres membres encore manifestent du cynisme, des doutes ou de l'indifférence. Ces deux catégories reflètent des attitudes qui ont forcé les Nations Unies à improviser pour remplir des tâches que lui ont imposées les décisions de l'Assemblée ou du Conseil de sécurité. Ceux qui ont rendu nécessaires ces mesures précipitées sont souvent les premiers à critiquer lorsque les résultats obtenus sont désordonnés, lents ou insuffisants.

Dans un récent discours, le Secrétaire général a souligné l'avantage qu'il y aurait à ce que "les divers pays, dans leur planification militaire nationale, prévoient la création d'unités appropriées qui pourraient être mises au service de l'ONU au premier appel et diminueraient ainsi le degré d'improvisation nécessaire dans une situation pressante".

Il nous faudrait maintenant répondre à cet appel en mettant en oeuvre ces mesures, qui deviennent de plus en plus nécessaires. De telles dispositions doivent comprendre une équipe compacte de planification composée d'experts militaires qui



fourniraient les conseils et l'aide nécessaires au Secrétaire général pour organiser les opérations d'urgence pour le maintien de la paix.

Les gouvernements des divers Etats peuvent aussi améliorer les mesures qu'ils prennent pour collaborer à ces opérations. Mon pays, pour sa part, maintient des forces entraînées et équipées à cette fin, et pouvant être mises à la disposition des Nations Unies au premier signal partout dans le monde. Pour le cas où nous serions appelés à faire davantage, nous avons tout récemment donné au Secrétariat des renseignements détaillés sur ce que nous pourrions fournir le plus rapidement pour répondre aux demandes d'assistance.

Dans cette activité coopérative pour le maintien de la paix, nous avons été associés à plusieurs Etats en plusieurs pays: au Cachemire, en Palestine, à Gaza, au Sinaï, au Liban, au Congo, en Nouvelle-Guinée occidentale et au Yémen. Chaque situation a posé ses problèmes propres et exigé ses solutions particulières. Mais toujours notre propre expérience nous a enseigné une chose: l'importance de la planification et de l'organisation préalables au sein de notre effectif national et de l'Organisation internationale.

Nous serions heureux de partager notre expérience avec les autres qui ont participé avec nous par le passé aux opérations de l'ONU pour le maintien de la paix et avec ceux qui voudraient y participer à l'avenir.

A cette fin, nous proposons que les gouvernements intéressés examinent les problèmes et les techniques des opérations de maintien de la paix. Cela pourrait amener une mise en commun des ressources disponibles et l'établissement de méthodes coordonnées pour former et équiper des forces collectives au service de l'ONU, prêtes à répondre à toute demande d'action sous le drapeau bleu des Nations Unies.

Les Etats membres scandinaves, en formant un contingent nordique mixte pour remplir des fonctions de police et de pacification de l'ONU, ont donné l'exemple. A nous maintenant de progresser dans cette voie.



Il est aux Nations Unies d'autres questions essentielles que nous sommes appelés à régler: réforme constitutionnelle, organisation et administration, financement et procédure. A la base de toutes ces questions, il y a celle de l'attitude fondamentale à l'égard de l'Organisation. "Quel genre de Nations Unies voulons-nous?"

Nous pensons que la plupart des membres veulent que les Nations Unies soient un instrument international efficace de mise en oeuvre pratique et positive des décisions que prend l'Organisation.

A cette fin, il faudrait faire une révision d'ensemble de certaines questions élémentaires de fonctionnement et d'organisation que nous avons reléguées à l'arrière-plan par suite d'une tension réitérée des relations internationales et de peur que ces questions élémentaires ne portent elles-mêmes les germes de frictions nouvelles.

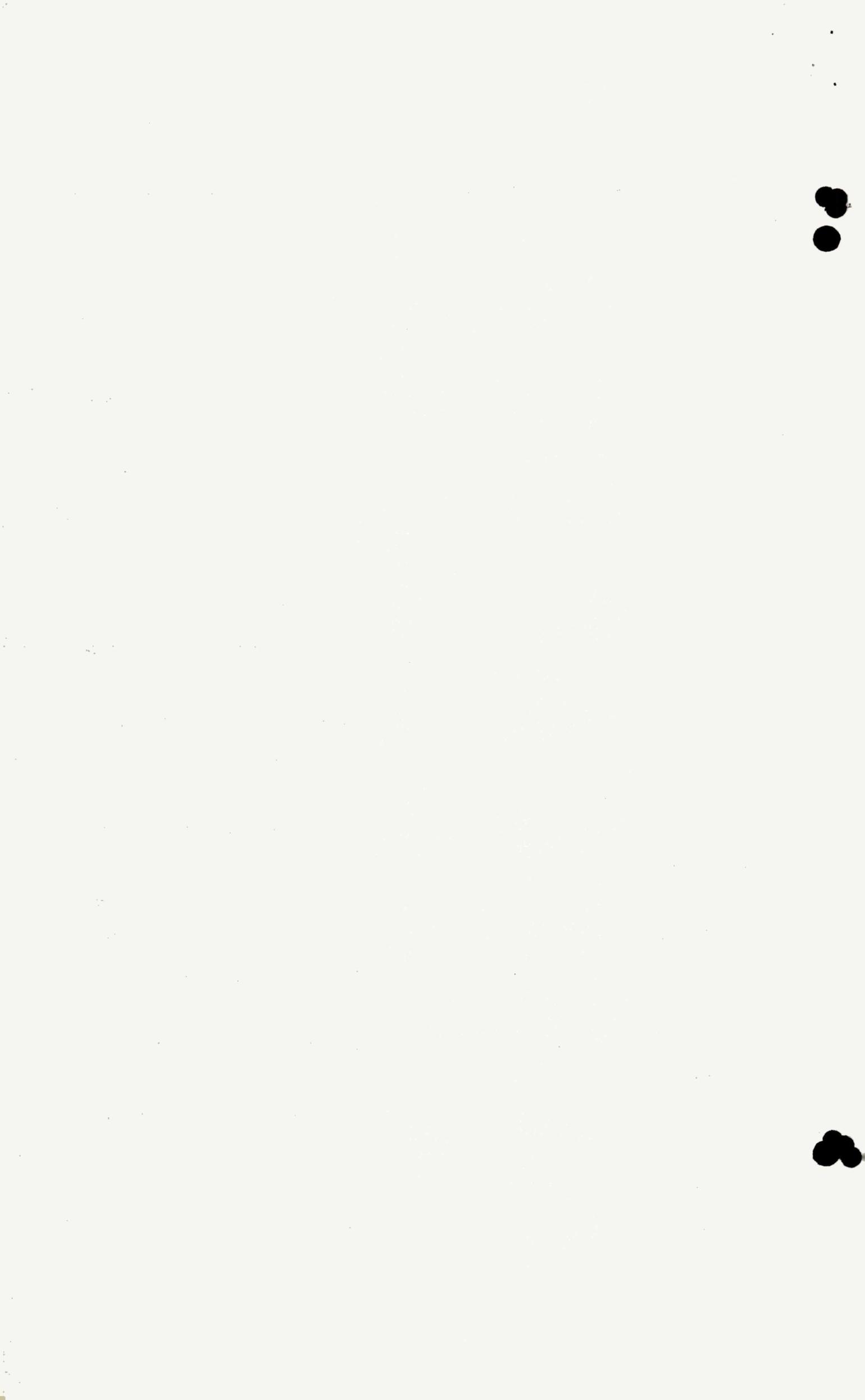
C'est pourquoi d'une année à l'autre nous avons différé la Conférence de révision de la Charte qui avait été fixée à 1958.

Je ne propose pas que l'Assemblée décide de reviser la Charte maintenant pour y apporter des modifications et des réformes profondes. J'entends plutôt suggérer que pour permettre aux Nations Unies d'exercer une action plus efficace dans les domaines de leur ressort, nous nous efforcions consciencieusement de régler certains problèmes que nous avons évités.

J'ai signalé tantôt la nécessité d'une représentation plus adéquate et plus équilibrée au sein des organismes principaux des Nations Unies. Depuis le début de l'expansion de l'ONU en 1955, nous avons reconnu qu'il fallait quelque peu modifier et amplifier la composition des Conseils et du Secrétariat, afin de tenir compte de la répartition géographique nouvelle des membres.

Pour être pleinement efficaces, le mécanisme et l'organisation des Nations Unies doivent refléter adéquatement les effectifs actuels de l'Assemblée, sans accorder trop de poids à un élément en particulier, que ce soit la puissance militaire ou industrielle, la population ou l'apport pecuniaire, la politique, la race ou la situation géographique.

A cette fin, il conviendrait d'agrandir les cadres du Conseil de sécurité ou du Conseil économique et social afin d'en mieux équilibrer la composition. Ne limitons pas notre intérêt à la question de représentation. Intéressons-



nous davantage aux attributions et aux fonctions.

Je songe en particulier au Conseil de sécurité. Depuis quelques années son rendement diminue. Nous savons tous pourquoi le manque de l'essentielle unanimité chez les grandes puissances.

Cette unanimité fait encore défaut mais, cette année, pour la première fois depuis l'après-guerre, nous pouvons commencer à espérer que l'amélioration des relations politiques entre les grandes puissances pourrait permettre de restaurer au Conseil de sécurité la haute fonction d'exécution qu'il était destiné à remplir.

Nous pourrions examiner aussi comment modifier la fonction du Conseil de manière à en faire un instrument plus efficace de l'action politique des Nations Unies. De fait, le moment est peut-être venu de confier au Conseil de sécurité le soin de veiller sur les affaires de l'Organisation dans son ensemble, à peu près comme les comités d'administration fonctionnent au sein des institutions spécialisées.

Si l'on donnait au Conseil de sécurité élargi une composition bien équilibrée et des sauvegardes suffisantes quant au droit de vote, il pourrait fort bien devenir la principale arène des décisions politiques dans les cas qui exigent des mesures urgentes. Il pourrait se charger de plusieurs affaires qui surchargent actuellement l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Un tel Conseil pourrait siéger presque à longueur d'année et absorber le trop plein du temps et de l'énergie que prennent actuellement les débats aux Nations Unies.

On pourrait envisager un autre changement.

L'Organisation restera nécessairement la tribune centrale des délibérations et recommandations d'ordre international pour une foule de questions. D'autre part, il existe déjà des groupements régionaux d'Etats - en Europe, en Afrique et en Amérique latine. Le temps est peut-être venu de coordonner plus étroitement leur activité avec celle des Nations Unies. Dans l'évolution des Nations Unies, on entrevoit le jour où l'on pourra recourir à des assemblées régionales pour régler des problèmes régionaux, soit pour rechercher des solutions locales, soit pour préparer un examen de plus grande portée au sein des Nations Unies.

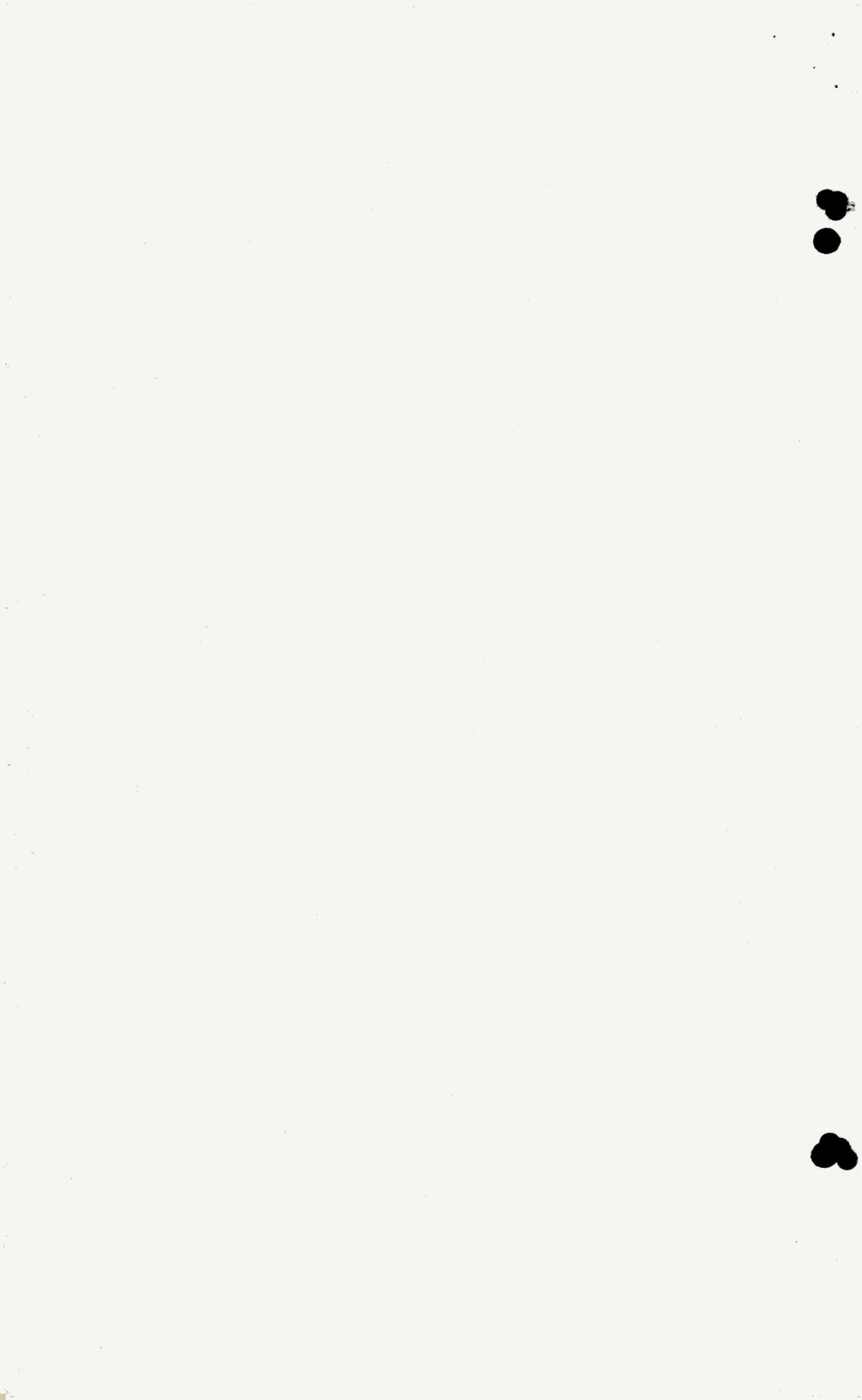
La Charte reconnaît le rôle qu'auront à jouer les mesures ou les organismes régionaux dans la direction des relations internationales. Dans le domaine économique et social, il y a tendance croissante à déléguer des attributions et de l'autorité aux Commissions régionales de l'ONU. Pourquoi ne pas aborder de la même manière certaines questions politiques, non pas toutes évidemment, que nous devons régler aux Nations Unies?

Quelle que soit la réorganisation effectuée, les Nations Unies ne pourront jamais fonctionner efficacement si elles n'ont pas les ressources pécuniaires voulues. Loin de posséder celles-ci, elles sont en présence d'une crise financière. On a trouvé des expédients pour surmonter provisoirement cette crise. Mais le problème fondamental, qui vient en bonne partie de ce que certains Etats refusent de payer leur quote-part des frais du maintien de la paix, demeure irrésolu.

Je sais ce que disent les membres intéressés pour expliquer leur attitude négative à l'endroit de ce problème. Mais la plupart des raisons qu'ils font valoir ont peu à voir avec le fond de la question, qui est le suivant: si les Nations Unies décident, conformément à la procédure reconnue, de s'engager dans des opérations de maintien de la paix, les frais qui s'ensuivent doivent être supportés collectivement par tous les membres, suivant le barème de répartition fixé par l'Assemblée.

Si nous refusons d'accorder à l'Organisation l'appui financier dont elle a besoin pour remplir ses obligations, son existence même sera compromise. Et notamment les efforts tentés par les Nations Unies et les institutions spécialisées dans le domaine de l'assistance sociale et économique pourront être réduits à néant.

Le premier souci des Nations Unies, je le conçois, c'est de préserver la paix. Si nous ratons cet objectif, toute la noble tentative humaine que cela représente aura échoué. Mais, après la préservation de la paix, l'objet majeur de la politique internationale de nos jours, c'est d'améliorer le niveau de vie de tous les peuples du monde. Le rôle des Nations Unies dans ce domaine est nécessairement limité. Mais si nous le



voulons, ce rôle peut revêtir une signification noble et durable.

L'expérience nous fait voir de plus en plus le sens profond et l'urgence aiguë des questions économiques et sociales. Leur importance est à bon droit symbolisée, comme nous l'a rappelé le Secrétaire général, par l'appellation "Décennie du développement", maintenant orientée vers la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Canada a eu l'honneur de siéger au Comité qui a préparé cette Conférence.

Les problèmes du développement économique et ceux de l'expansion commerciale sont fondamentalement les mêmes. C'est facile de l'oublier pourtant, lorsque le programme de développement de divers pays prévoit si fréquemment la réduction des importations de certaines denrées. Mais le but du développement est d'élever le niveau des revenus véritables. Et, bien qu'il soit important d'abaisser les barrières qui limitent le commerce, il reste que le principal stimulant à l'expansion commerciale est l'accroissement des revenus. Autrement dit, le développement économique - l'augmentation des revenus réels - constitue par lui-même la base de l'expansion du commerce.

Toutefois, la hausse des revenus à l'intérieur d'un pays n'accroît pas automatiquement la capacité de commercer de ce dernier. En définitive, l'amélioration des revenus est liée à l'augmentation des bénéfices internationaux découlant des exportations. Si essentiels qu'ils soient, les programmes d'assistance ne sont qu'un moyen de combler le vide en attendant l'accroissement des revenus tirés de l'exportation.

C'est pour ce motif entre autres que nous devons, au sein de cette Assemblée, nous efforcer d'établir les bases du succès de la Conférence de l'an prochain. Cette Conférence, à n'en pas douter, aura à proposer des moyens pratiques pour accroître et stabiliser les bénéfices que les pays les moins évolués tirent de l'exportation des produits de base. Il importe presque autant d'augmenter les revenus de tous les pays par le commerce des produits ouvrés. A cette fin, il faut abaisser les entraves au commerce. Et pour y réussir, nous devons étudier les mesures nécessaires pour améliorer les arrangements monétaires internationaux et diminuer la menace à laquelle sont exposés tant de pays à cause de difficultés en matière de balance des paiements.

Dans la structure complexe de l'économie mondiale d'aujourd'hui, le commerce et l'assistance sont étroitement liés. Quelle qu'en soit la somme, l'assistance ne mènera au progrès permanent et stable que si elle s'accompagne de moyens d'augmenter les exportations. En conséquence, tous les membres des Nations Unies, à économie développée ou en voie de développement, ont tout intérêt à rechercher la coopération bilatérale qui profitera au donateur et au bénéficiaire.

Le succès de cette tentative et d'autres semblables, si essentielles pour la paix et la prospérité du monde, dépendra en grande partie de notre volonté de ne pas mêler la controverse politique à la coopération économique et technique.

Les institutions spécialisées, les commissions techniques et régionales, les autres organismes chargés des problèmes économiques et sociaux devraient pouvoir consacrer tous leurs efforts aux tâches particulières qui leur incombent. Ces derniers temps, ils ont été désorientés et retardés dans leur travail par l'immixtion de questions politiques controversables dans leurs délibérations. On a tenté de servir des fins politiques au détriment des avantages économiques et sociaux que pourrait offrir la mise en oeuvre énergique des programmes techniques. Citons en exemple la récente crise au Conseil d'administration de l'OIT. Et ce n'est là qu'un incident entre plusieurs qui pourrait causer de l'inquiétude.

J'estime que les institutions spécialisées et les autres institutions techniques des Nations Unies devraient laisser le soin des questions politiques aux organismes auxquels reviennent les débats et les décisions d'ordre politique: l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Si tous les intéressés pouvaient convenir d'un moratoire sur la controverse politique au sein des institutions spécialisées, celles-ci pourraient poursuivre leur tâche pratique dans le domaine de l'assistance coopérative. Et ce sont les pays en voie de développement qui y gagneraient le plus.

Des membres immédiatement intéressés à certaines questions politiques impliquant les droits de l'homme et les libertés fondamentales croient sincèrement et même passionnément qu'il leur faut exposer leur cause chaque fois et partout où l'occasion se présente. Nous comprenons parfaitement l'acuité des sentiments que suscitent les questions raciales et coloniales sans cependant convenir de la sagesse ou de l'avantage de toutes les méthodes qu'on propose pour les régler.

La Charte n'exige pas, ni même n'autorise, l'application de sanctions, y compris l'expulsion, simplement parce qu'un membre des Nations Unies suit une politique, telle l'apartheid, jugée par les autres comme répugnante et honteuse. Mis à part les motifs pratiques et juridiques contraires à une telle mesure, par vote majoritaire, où cela mènera-t-il? Il y a peut-être - il en est de fait - d'autres gouvernements représentés au sein de cette Organisation qui suivent des politiques et adoptent des pratiques qui sont discriminatoires et violent les droits de l'homme. Faut-il élever la voix à l'Assemblée pour imposer des sanctions, y compris l'expulsion, contre les gouvernements intéressés? J'espère que non.

L'objet fondamental de cette Organisation devrait être de réunir les nations dans un régime international aussi universel que possible. Efforçons-nous d'accroître le nombre de membres et non pas de le diminuer.

Aujourd'hui le monde qui nous entoure est rempli d'incertitudes et de risques que créent un nombre considérable et inquiétant de questions irrésolues. Plusieurs de ces questions ne sont pas inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. Certaines pourraient ne plus se prêter à un examen aux Nations Unies et ce sont les parties les plus immédiatement intéressées qui peuvent le mieux les résoudre, du moins pour le moment.

Dans la manière d'aborder les affaires internationales, les Nations Unies doivent tenir compte des réalités de la politique mondiale; c'est pourquoi dans certains cas il vaut mieux recourir aux négociations directes plutôt que de mêler l'ONU à ces problèmes.

Il est cependant des questions qui relèvent directement de cette Assemblée. Ce sont de vieilles questions comme le désarmement, la suppression de la discrimination raciale, la liberté des peuples qui ne l'ont jamais eue et des autres qui l'ont perdue. Chaque année apporte des questions nouvelles. Vieilles ou nouvelles, elles ont leur place au programme prioritaire des Nations Unies. Elles posent des problèmes de toute première urgence. Comment ce régime des Nations Unies, qui veut apporter un remède collectif à l'angoisse internationale, peut-il le mieux s'adapter au caractère futur des affaires mondiales?

Nous devons sans tarder trouver la bonne réponse à cette question, car le temps presse. Même si la plupart des membres reconnaissent la valeur éprouvée des Nations Unies et veulent qu'elles subsistent vraiment et jouent un rôle important dans notre monde, il est des signes de déclin et de détérioration qui pourraient menacer leur utilisation future, leur existence même.

Heureusement, certains indices d'amélioration des rapports entre les "super-puissances" donnent de nouvelles chances à l'ONU. Il y a un peu plus de bienveillance, un peu moins d'amertume.

L'Organisation des Nations Unies est un miroir politique unique en son genre, qui réfléchit, souvent en les magnifiant, parfois en les déformant, les rêves et les angoisses de l'homme. Quel visage aura donc la XVIIIe Assemblée?

L'image pourrait être plus gaie.

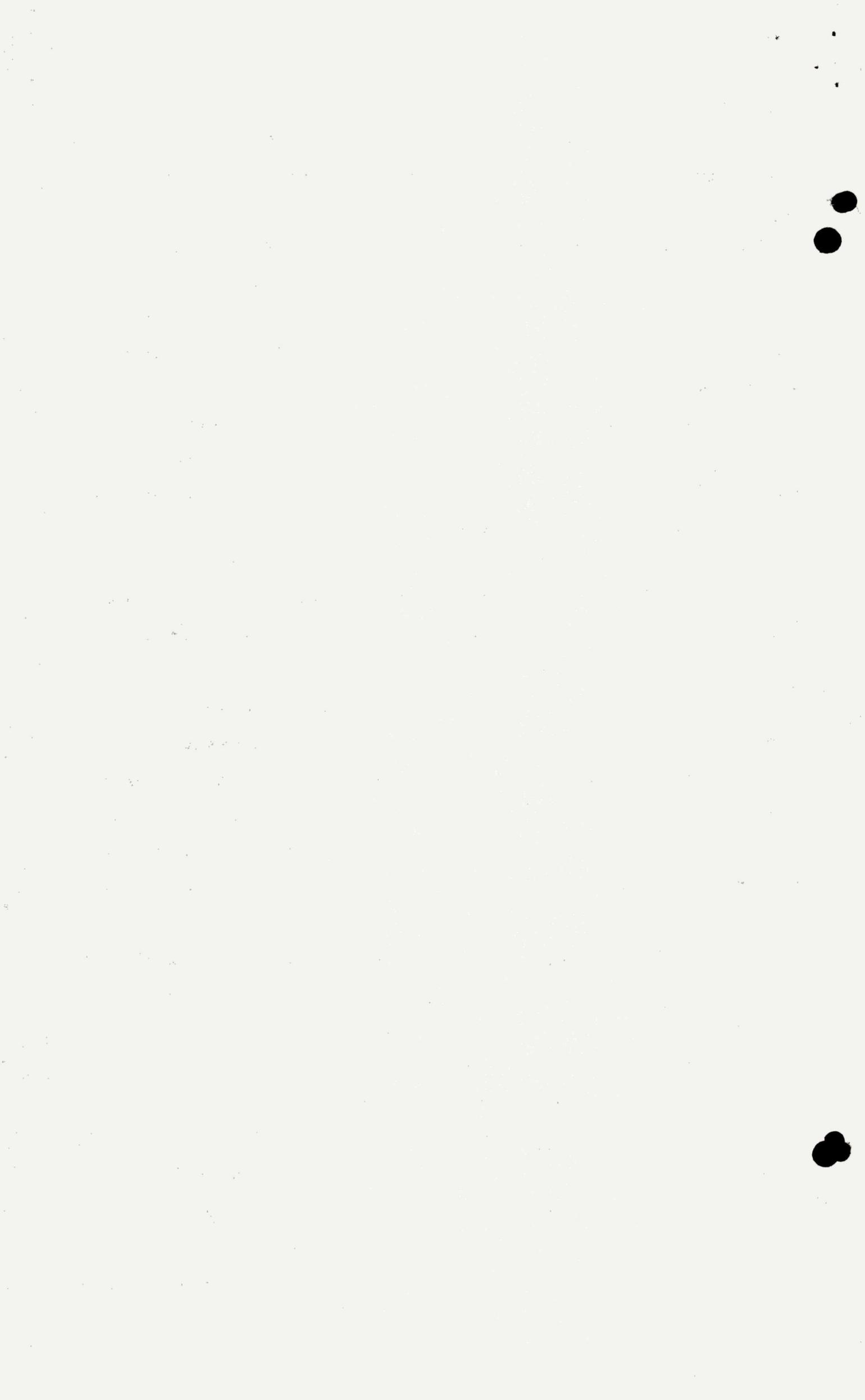
L'impression de crise et de choc n'est pas aussi accablante aujourd'hui qu'elle l'était il n'y a pas longtemps. Il y a contraste encourageant entre le climat international de la présente Assemblée générale et celui qui assombrissait la dernière.

Aucune des grandes questions n'a été résolue. Il y a tension récurrente à Berlin et autour de Berlin, au Laos et au Vietnam, dans certaines parties de l'Afrique, le long de la frontière sino-indienne, dans la région des Caraïbes et ailleurs. Mais on semble plus disposé à rechercher des règlements pacifiques. Cette amélioration pourrait bientôt s'altérer devant l'épreuve de ligne de conduite et d'action, mais elle existe aujourd'hui. C'est à nous d'en tirer plein avantage.

La plus frappante preuve en est le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires intervenu récemment entre les trois puissances nucléaires et auquel plus de 90 Etats ont adhéré depuis lors.

Par lui-même ce traité est d'une immense valeur pour mettre fin à la pollution de l'atmosphère qui soutient toute la vie sur notre planète.

Mais il faut le juger au-delà de ses termes. Il indique que les grandes puissances ont pu s'entendre sur un point important, en dépit des craintes et des tensions de la guerre froide. Le soupir universel de soulagement qui a suivi le traité ne vient pas seulement de la cessation de la pollution atmosphérique mais aussi de l'espoir de progrès nouveaux vers la paix. Et notamment le moment semble



se rapprocher où la longue frustration née des négociations de désarmement cédera la place à des mesures positives d'accord.

Il serait intolérable que notre espoir de combler logiquement l'attente générale et de dissiper les craintes de destruction universelle sombre une fois de plus.

Je ne puis croire que cela va se produire. Je ne puis croire qu'il n'existe pas de solutions judicieuses aux problèmes des relations de sept cent millions de Chinois avec leurs voisins, ou de ceux de l'Allemagne divisée, de la Corée divisée, du Vietnam divisé. Je n'accepte pas en permanence le mur de Berlin comme symbole d'un monde divisé. Je rejette la théorie voulant qu'Arabes et Juifs doivent être à jamais ennemis. Je ne crois pas que la destinée de Cuba soit d'être toujours détaché d'anciens amis et voisins sur cet hémisphère occidental. Je ne crois pas que Blancs et non-Blancs doivent rester indéfiniment aigris en Afrique à cause de politiques raciales mauvaises et vouées à l'échec.

Je ne prétends pas qu'il existe des solutions rapides et faciles à ces problèmes. Il n'en est pas. Mais il y a une meilleure atmosphère où l'on peut commencer à rechercher ces solutions avec sincérité et ténacité.

Dans la poursuite de ces fins, les Nations Unies peuvent jouer un rôle efficace, à la condition cependant de mettre de l'ordre dans leur maison.

L'Organisation n'est pas le seul instrument de coopération internationale. Elle ne possède pas d'autorité supranationale. Elle ne remplace pas la politique étrangère nationale ni la diplomatie bilatérale. La Charte reconnaît à bon droit qu'il est d'autres moyens pacifiques de solution, les arrangements collectifs régionaux et limités, extérieurs à l'ONU mais compatibles avec ses principes, que les Etats membres peuvent employer.

Il reste que seules les Nations Unies nous servent tous. Elles sont la seule assemblée mondiale à protéger et à faire progresser les droits, les libertés et le bien-être social de l'homme, la seule à diminuer et à supprimer les causes de conflit.

Il dépend de nous qu'elle puisse remplir son noble rôle, s'acquitter de ses vastes attributions.

Si les Nations Unies échouent, les gouvernements qui en sont membres échouent aussi.

Si elles réussissent, c'est la population, la bonne et honnête population du monde, qui réussit.

La Société des Nations comptait 18 ans en 1938! C'était là l'année de l'apaisement, de l'inconscience, de l'échec du coeur et des nerfs.

La 18e année des Nations Unies s'ouvre avec un meilleur bilan et dans un meilleur climat.

Voici l'occasion rêvée pour l'Assemblée.

Ce pourrait être l'Assemblée des réalisations et de l'action... l'action pour la paix.

